



Chambre **Particulière**

Durant votre hospitalisation, l'Hôpital Foch vous offre la possibilité de séjourner en chambre particulière, **cette chambre particulière pourra être :**

- . soit une chambre individuelle
- . soit une chambre double privatisée pour vos besoins

Le coût de cette prestation est de 115 euros pour la Gynécologie Obstétrique et de 105 euros pour les autres spécialités. Les modalités de facturation sont fixées par décret n° 2019-719 du 8 juillet 2019.

Si vous êtes titulaire d'une mutuelle, ce coût est pris en charge par la plupart de vos mutuelles.
Si vous souhaitez bénéficier de cette prestation, merci de nous le signaler lors de votre pré-admission ou de votre admission.

Nous vous souhaitons un agréable séjour dans notre établissement.



Je souhaite séjourner en chambre particulière, sous réserve de disponibilité dans le service

- Je confirme mon souhait de séjourner dans une chambre particulière

À noter : Une chambre est considérée comme « particulière » à partir du moment où vous occupez seule cette chambre.
Les chambres kangourous sont attribuées sur avis médical

- Je m'engage à m'acquitter des prestations dont j'ai bénéficié non couvertes par mon organisme complémentaire.

Je préfère séjourner en chambre double

- Je confirme mon souhait de séjourner dans une chambre double.

Si, pour diverses raisons, vous devez séjourner en chambre particulière, aucune participation ne vous sera réclamée. Seule la part prise en charge par votre organisme complémentaire sera facturée à ce dernier.

Date :

IPP :

Nom et prénom :

Signature